



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 80340

Texte de la question

M. Bernard Perrut * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des apiculteurs à l'annonce d'une possible homologation du Poncho maïs, une spécialité insecticide dont la molécule a une toxicité déjà reconnue et condamnée dans le Gaucho et le Régent TS. D'ailleurs, la commission des toxiques chargée de faire une évaluation des risques d'utilisation du Poncho maïs a émis des réserves sur l'utilisation d'un tel produit, notamment pour les abeilles. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine pour répondre favorablement aux inquiétudes des apiculteurs.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80340

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11158

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241